



UNSA GROUPE SMA

Syndicat autonome enregistré en préfecture sous le matricule 19542

Délégués syndicaux :

**Christophe ROUSSEL (76758), Christine FERRARIS (76379),
Denis GAYOT (73214), Alain ASCHIERI (75221), Nathalie BLAISE (74048)**

Janvier 2016-1

NÉGO SUR LES SALAIRES 2016

DES COMPTES TOUJOURS SOLIDES !

Malgré la tourmente qui perdure dans le bâtiment, le chiffre d'affaires du groupe se maintient cette année, une fois encore, autour de 2 Milliards. Les résultats ne s'écroulent pas, loin de là. Notre Direction Générale affirme fièrement la capacité de «résilience» du groupe, c'est à dire notre capacité à résister et à rebondir dans une situation difficile... Avec plus d'un demi milliard d'excédent de couverture au regard des normes prudentielles, c'est sûr, on peut se taper sur le ventre et être confiant ! La SMA va bien, chacun d'entre nous peut en être fier et heureux.

DES EFFORTS ACCRUS QUI DOIVENT ÊTRE RECONNUS

La SMA, que certains appelaient encore il n'y a pas si longtemps «la vieille dame», est en pleine mutation. Le nécessaire tournant du digital est amorcé, les contraintes prudentielles de solvabilité 2 mobilisent un grand nombre d'intervenants, et la politique de diversification et de recours au courtage bouscule les habitudes de nos experts, nos souscripteurs et notre réseau. Enfin, le ralentissement et la dégradation de l'activité du bâtiment, depuis plusieurs années, entraînent une augmentation de la sinistralité et des dénonciations qui pèsent lourdement sur l'activité des gestionnaires.

Chacun de nous, à son niveau, dans son métier, prend sa part de responsabilité dans la construction de la nouvelle SMA. Cela ne se fait pas sans effort, la Direction le sait ! Faire travailler plus en augmentant peu consiste tout simplement à faire baisser la valeur de notre travail.

C'EST POURQUOI NOUS REVENDIQUONS DES AUGMENTATIONS DIGNES DES EFFORTS CONSENTIS :

Compte tenu de toutes ces considérations, nous demandons :

- **Une enveloppe d'augmentations individuelles de 3,5%**. Parce que cela correspond, en moyenne, au geste concédé cette année par la Direction à l'attention des conseillers MOA, compte tenu du contexte économique, en « amélioration » de leur système de prime de productivité. Nous ne remettons pas en cause la prime octroyée à ces collègues, nous demandons que tous les collègues soient logés à la même enseigne !
- **La prise en charge de la part «salarié» de la cotisation au RPP (BCAC)** par l'entreprise.
- **La revalorisation du plancher de la prime de vacances à 1700 €.**
- **Une enveloppe corrective pour les salariés de classe 2 et 3 ayant plus de 20 ans d'ancienneté.** Parce que nous savons que cette population, largement sollicitée et qui représente une proportion significative de nos collègues, est majoritairement sous payée.
- **Une augmentation de 0,35% du budget des CE** qui, aujourd'hui, arrivent aux limites de leurs capacités à répondre aux demandes de subventions sociales et culturelles.
- Une enveloppe corrective **pour la suppression des inégalités salariales entre les hommes et les femmes.** Parce que nous contribuons tous à l'effort collectif, sans distinction de sexe, nous avons droit à l'équité salariale !

Tous les détails sur UNSA-GROUPE-SMA.fr ou sur notre **espace syndical EPIC !**